

Argelès-Gazost, le 17 janvier 2022,

**Mesdames et Messieurs les membres du
conseil communautaire,**

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 24 janvier 2022 à 19h00, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2021
- compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 31 mai 2021 ;

1. FINANCES

- 1.1. Vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année fiscale 2022
- 1.2. Reprise anticipée des résultats 2021 (budgets annexes « Déchets », « RPI-Arcizans-Avant/Saint-Savin », « ZAE Porte des Vallées », « ZAE » » et budget principal)
- 1.3. Budget primitif 2022 (budgets annexes « Déchets », « RPI-Arcizans-Avant/Saint-Savin », « ZAE Porte des Vallées », « ZAE » » et budget principal)
- 1.4. Subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes
- 1.5. Attribution de compensation 2022 provisoire – révision libre
- 1.6. Mise à jour et création des autorisations de programme / crédits de paiements (AP/CP) des opérations et des autorisations d'engagement
- 1.7. GEMAPI – fixation du produit fiscal de l'année 2022
- 1.8. Agence Touristique des Vallées de Gavarnie (ATVG) - contribution au fonctionnement et complément d'investissement au titre de l'année 2022

2. ADMINISTRATION GENERALE

- 2.1. Comité des Œuvres Sociales – attribution d'une subvention au titre de l'année 2022
- 2.2. Ressources humaines - Présentation du bilan social unique 2020
- 2.3. Révision des statuts de la communauté de communes (1^{ère} étape)
- 2.4. Définition des intérêts communautaires

3. EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

3.1. Subventions aux associations pour les services extrascolaires 2022

3.2. Subventions aux coopératives scolaires 2022

3.3. Participation obligatoire à l'OGEC « Notre-Dame » d'Argelès-Gazost au titre de l'année 2022

4. INFORMATIONS DIVERSES

4.1. Point sur les dossiers du Syndicat Mixte du Hautacam, du PETR « PLVG » et du SMTD 65.

Compte tenu du contexte actuel et de l'obligation qui m'est faite d'organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

et cordiale.

Le Président,
Noël PEREIRA DA CUNHA

